



COMPTE RENDU DE LA 239^e RÉUNION

19 mars 2026

19 mars 2026

Hybride (Visioconférence et Québec)

Hybride (Visioconférence et Québec)

Marc Dunn, Gouvernement de la Nation crie (à distance)
Graeme Morin, Gouvernement de la Nation crie
Tina Petawabano, Gouvernement de la Nation crie
Mélanie Chabot, Québec
Brigitte Goulet, Québec (à distance)
Jean-Philippe Marcoux, Québec
Mélanie Savoie, Québec

Marc Dunn, Gouvernement de la Nation crie (à distance)

Graeme Morin, Gouvernement de la Nation crie

Tina Petawabano, Gouvernement de la Nation crie

Mélanie Chabot, Québec

Brigitte Goulet, Québec (à distance)

Jean-Philippe Marcoux, Québec

Mélanie Savoie, Québec

Luc Denis, Canada

Benoit Péloquin, Canada

Madeleine Green, Canada

Jean-Olivier Roy, Canada

Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive

Louis-Joseph Drapeau, analyste en environnement

Melissa Saganash, Gouvernement de la Nation crie

Melissa Saganash, Gouvernement de la Nation crie

Frédéric Guay, Administrateur provincial et sous-ministre, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
Vanessa Chalifour, conseillère des régimes de protection environnementale en milieu nordique, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
Elisabeth Gill, Agence d'évaluation d'impact du Canada.

Frédéric Guay, Administrateur provincial et sous-ministre, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Vanessa Chalifour, conseillère des régimes de protection environnementale en milieu nordique, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Elisabeth Gill, Agence d'évaluation d'impact du Canada.

La vice-présidente souhaite la bienvenue aux membres.

La vice-présidente souhaite la bienvenue aux membres.

L'ordre du jour (voir [annexe 1](#)) est adopté avec ajouts sous une proposition de Benoit Péloquin, secondée par Jean-Philippe Marcoux.

Compte rendu des 237^e et 238^e réunions et suivi des actions

La directrice exécutive mentionne qu'elle a reçu une proposition de modifications mineures d'un membre pour le compte rendu de la 238^e réunion, et aucune pour celui de la 237^e réunion.

Le compte rendu de la 237^e réunion est adopté tel quel, et celui de la 238^e réunion avec modifications, sous une proposition de Graeme Morin, secondée par Luc Denis.

Par la suite, la directrice exécutive fait le suivi des actions de la 238^e réunion:

- La directrice exécutive a envoyé :
 - Le compte rendu de la réunion des trois comités par courriel aux membres qui ont retourné leurs commentaires et approbation.
 - Les membres ont reçu le tableau des sous-comités pour révision.
 - Une lettre de remerciement pour donner suite à la rencontre avec l'Administrateur fédéral.
 - Le résumé de la rencontre des trois comités et la référence pour le documentaire sur la CBJNQ avec la lettre ont été envoyés à l'Administrateur.
- Portrait législatif : Le dossier concernant la prise en compte des changements climatiques dans les évaluations environnementales n'a pas avancé depuis la dernière rencontre.

- Effets cumulatifs : La directrice exécutive a envoyé le rapport aux membres par courriel, qui ont fait parvenir leurs commentaires et approbation. La recommandation et le rapport ont été envoyés aux Administrateurs en janvier 2026. La directrice exécutive a contacté Vanessa Chalifour pour le dossier des impacts cumulatifs du transport.
- Communications : La directrice exécutive a reçu des soumissions pour l'achat de kits d'ustensiles à titre d'articles promotionnels, mais le CA n'a pas eu le temps de se pencher sur la question.
- Gestion des matières résiduelles : la directrice exécutive va envoyer un message de rappel à Mélanie Savoie pour qu'elle discute du comité régional à son équipe (pour l'aspect dépôts sauvages).
- Activité minière : Aucun suivi n'est nécessaire, le projet de règlement étant sorti juste avant la réunion, tout comme la SQVMCS.
- Événement du 50^e de la CBJNQ à l'UQAM : La directrice exécutive a partagé le lien d'enregistrement dans un bilan plus tôt cette année.

Sous-comités et membership

La directrice exécutive souligne qu'il n'y a aucune mise à jour à faire. Pour 2026-2027, les confirmations sont à venir quant à la présidence (Canada) et la vice-présidence (Québec).

Prochaines réunions

La directrice exécutive confirme les dates des prochaines réunions :

- La réunion 241 se tiendra à Eastmain, du 23 au 25 septembre 2026.
- La réunion 242 se tiendra à Québec le jeudi 19 novembre en après-midi et le vendredi 20 novembre 2026 en avant-midi.

Ressources humaines

La directrice exécutive informe les membres que le poste d'analyste à temps partiel a été affiché au début de février 2026 et plusieurs candidatures ont été reçues, dont deux pertinentes. Après les entrevues, il a été décidé d'offrir le poste à Benjamin Labbé, qui débutera au cours de la semaine du 15 juin 2026.

Finances

La directrice exécutive informe que le CCEBJ ferme l'année fiscale à la fin du mois mars 2026 avec un surplus comme prévu. Le bilan final sera présenté à la réunion de juin 2026.

RENCONTRE AVEC L'ADMINISTRATEUR PROVINCIAL

La vice-présidente souhaite la bienvenue à M. Guay qui est accompagné de Mme Vanessa Chalifour.

La rencontre débute avec un tour de table de présentations.

En premier lieu, la directrice exécutive rappelle rôle du CCEBJ et son mandat. Elle présente ensuite les grandes lignes du plan stratégique 2023-2028. Par la suite, elle mentionne qu'une discussion avait débuté afin d'évaluer la possibilité d'avoir du financement pluriannuel. L'Administrateur mentionne que le mode de financement actuel, c'est-à-dire une demande de financement à chaque année, n'est pas efficace. Il y a un travail en cours pour que ce soit une demande pour cinq ans. Mme Chalifour ajoute que l'intention est que ce soit en place pour 2027-2028 et donc qu'il y ait une procédure établie cet automne en prévision de la prochaine demande de subvention.

Par la suite, les participants échangent sur la rencontre des trois comités qui s'est tenue en septembre 2025, à Whapmagoostui/Kuujuarapik. Un membre mentionne qu'il s'agit d'une première en 50 ans et que cela représente un souci d'efficacité et d'efficacités. Un autre membre ajoute que c'est une occasion d'enlever les silos entre les différents comités. À la question de savoir s'il y a une autre rencontre prévue, la directrice exécutive répond que les secrétariats se rencontrent mensuellement depuis pour échanger sur les dossiers en cours et partager de l'information. Un membre ajoute qu'une rencontre entre les membres des trois comités

pourrait se faire pour certains dossiers d'intérêt commun. Il y a également une possibilité de regrouper les trois comités lorsqu'une rencontre est demandée avec un ministère pour un dossier commun.

L'Administrateur s'interroge sur les liens du CCEBJ avec les promoteurs. La directrice exécutive lui répond que le comité ne regarde pas les projets en tant que tels, mais que les promoteurs peuvent toujours venir à nous s'ils ont des questions. Un membre réitère que le CCEBJ regarde les projets de règlements et de lois et qu'une coordination avec les autres comités est possible à cet effet. Un autre membre ajoute qu'il existe un tronc commun entre les chapitres 22 et 23, mais que des différences entre les comités et leur mandat peuvent mener à des analyses différentes.

Une discussion se tient par la suite au sujet des effets cumulatifs. La directrice exécutive présente les travaux du CCEBJ dans le dossier, particulièrement la recommandation sur les données. L'Administrateur mentionne qu'il a rencontré le COMEX qui lui a fait part des mêmes enjeux concernant les données. Cela peut déborder le mandat du MELCCFP. Il ajoute que si on a besoin de support ou de contact avec d'autres ministères, on peut le contacter pour aider à ouvrir des portes.

Les participants discutent enfin du projet de loi 5 (*note : Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale*). Un membre présente les préoccupations quant à l'opérationnalisation des dispositions du projet de loi, notamment l'interaction entre le titre I et le titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement. Les participants échangent sur ces préoccupations, sur l'évolution du dossier et sur la nécessité d'une période transitoire.

La rencontre se termine avec un remerciement de part et d'autre ainsi qu'un rappel de Mme Chalifour de son support pour la gestion des affaires courantes du CCEBJ (financement, nomination des membres, etc.).

Après la rencontre, les membres échangent sur leurs impressions. Un membre mentionne que l'engagement face à un financement pluriannuel est positif, cela donnera plus de prévisibilité. La question est de savoir quelle sera la procédure pour la reddition de compte. Un autre membre ajoute qu'il y aura également révision de l'entente administrative car il y a une volonté du côté du ministère d'uniformiser les ententes des comités. Finalement, un autre membre mentionne sa satisfaction de voir que l'Administrateur partage les préoccupations du GNC par rapport au projet de loi 5. La directrice exécutive ajoute qu'elle préparera une lettre de remerciement.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Un membre présente le point. Il y a une réflexion au MRNF quant à la consultation du CCCPP pour des dossiers qui touchent plutôt le mandat du CCEBJ. Le comité conjoint devrait recevoir une lettre à cet effet sous peu. Les dispositions du chapitre 22 prévoyant qu'un membre du CCCPP siège au CCEBJ, soit le membre ex officio, il y a lieu de discuter de la manière dont le CCEBJ pourrait inclure le CCCPP dans les discussions lorsque pertinent. Ainsi, puisque le chapitre 22 prévoit déjà un mécanisme incluant le CCCPP, le positionnement du MRNF est que concernant les questions d'utilisation du territoire, le CCCPP n'a pas à être consulté puisque ces questions relèvent du mandat du CCEBJ.

Les membres échangent sur les possibilités et les enjeux de cette situation. Un membre affirme qu'il serait important d'établir la façon dont seraient incluses les préoccupations du CCCPP dans les discussions, les deux comités fonctionnant différemment. La directrice exécutive mentionne que des échanges se font actuellement de manière informelle avec les employés du secrétariat du CCCPP lorsque leur expertise est utile pour la préparation de nos commentaires. Un membre ajoute qu'il faudrait formaliser ces échanges.

Un membre, encourageant la collaboration entre les entités des chapitres de la CBJNQ, propose de mettre sur pied un comité de travail CCEBJ-CCCPP pour discuter des modalités de ce travail conjoint. Lorsque le MRNF aura communiqué avec le CCCPP, nous pourrions proposer de mettre sur pied le comité. Advenant la création d'un comité de travail, plusieurs membres évoquent le besoin de définir l'organisation du travail puisque le CCEBJ et

le CCCPP ne fonctionnent pas de la même façon. Un autre membre souligne que des membres du CCCPP pourraient participer à des sous-comités les concernant (faune, conservation, entre autres). Il est également d'avis que des modalités existent et qu'elles devraient être mises en œuvre, plutôt que de créer des mécanismes qui ne sont pas initialement prévus à la CBJNQ. Selon lui, le CCCPP devra respecter notre organisation du travail pour collaborer, comme prévu avec le mécanisme du membre ex officio. Un membre mentionne que ce travail de synergie et de maximisation des ressources pourrait aussi être fait entre le CCCPP et le CCEK et ce même si ce n'est pas prévu à la convention.

Les membres conviennent de créer un sous-comité qui se penchera sur la question et qui approchera le CCCPP. Le comité attendra l'envoi de la lettre au CCCPP avant d'entamer des démarches. Des membres soulignent leur intérêt à faire partie du sous-comité.

SUIVI MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE

Objectif 1.1 Évaluer l'encadrement législatif du régime de protection de l'environnement et du milieu social

L'analyste mentionne que ce point n'a pas été avancé depuis la dernière réunion, mais l'arrivée prochaine d'un nouvel analyste va permettre d'en assurer l'avancement.

Objectif 1.2 Évaluer la transparence du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social

L'analyste présente les constats relatifs aux deux projets évalués que sont la Centrale d'énergie hybride de Whapmagoostui-Kuujuarapik et le lieu d'enfouissement en tranchées de Waswanipi. Faisant suite aux interrogations d'un membre quant aux constats, il est décidé que l'analyste organise une rencontre du sous-comité afin de résumer l'approche et les paramètres afin de construire une compréhension commune.

Objectif 1.3 Évaluer le suivi et la surveillance des projets autorisés

L'analyste présente l'approche qui a été approuvée par les membres du sous-comité. Il va préparer un plan de match pour la réalisation des actions prévues dans l'approche et le partager avec le sous-comité.

Objectif 1.4 Émettre des recommandations pour la prise en compte des effets cumulatifs dans le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social

La directrice exécutive rappelle que la recommandation sur les données a été envoyée plus tôt cette année. Un membre évoque l'intérêt au MPO concernant la recommandation sur les données et la directrice exécutive mentionne que c'est pertinent de savoir qui possède quelles données.

Stratégie planification régionale :

La directrice exécutive présente la stratégie pour la planification régionale. Elle fait un rappel sur le travail effectué depuis 2016 et sur la recommandation des données. Elle poursuit en faisant la présentation des quatre phases : définition du mandat et revue de l'information, entrevues, rédaction du rapport et préparation de la recommandation. L'objectif est de compléter le travail et de finaliser la ou les recommandations d'ici mars 2027.

Projet transport:

La directrice exécutive présente le point et rappelle le contexte de la demande de Vanessa Chalifour en lien avec les préoccupations du COMEX face aux effets cumulatifs de l'augmentation du transport dans le contexte du développement minier.

Suite à la décision prise par les membres à la réunion de novembre 2025, une rencontre a eu lieu en janvier 2026, entre Marc Dunn, Vanessa Chalifour et la directrice exécutive.

Une proposition a été présentée au sous-comité en février 2026. La première étape sera de réaliser un inventaire des informations disponibles, qui inclurait l'identification des responsables et de l'information manquante. Un rapport sera préparé à partir de cette information. Le travail sera réalisé par un stagiaire.

Un membre mentionne que le projet de la Grande Alliance était une étude sur le transport régional et non une étude sur les impacts, c'est donc le bon moment pour faire un état des lieux.

Objectif 2.1 Renforcer les liens du CCEBJ avec le milieu et le Territoire

La directrice exécutive partage que le comité a rencontré l'Administrateur provincial ce matin et l'Administrateur fédéral en novembre dernier. Lorsqu'il y aura un Administrateur cri, une rencontre sera également planifiée.

Objectif 2.2 Améliorer la visibilité et les communications du CCEBJ

La directrice exécutive mentionne que ce dossier n'a pas progressé depuis la dernière réunion. Elle mentionne qu'il y aura une mise à jour du site Internet. Le matériel promotionnel sera commandé prochainement. L'idée de produire une infolettre est également à explorer.

PRÉSENTATION DE L'AEIC SUR LE PROCESSUS DE DEUX ANS

Les membres accueillent Mme Elisabeth Gill de l'AEIC et un tour de table de présentation est réalisé.

Par la suite, Mme Gill présente la proposition de processus de deux ans. Elle explique que l'accélération du processus d'évaluation environnementale pour passer de 5 à 2 ans s'est intensifiée dans le contexte de la loi C-5. Il s'agit d'une réorganisation sans être une révision législative. L'initiative met l'accent sur l'efficacité en rendant publiques les principales mesures d'atténuation que les promoteurs pourront consulter en amont.

Dans le cadre de l'accélération du processus, la consultation autochtone commencerait le plus tôt possible, mais il n'y aurait pas d'exigences législatives pour contraindre le promoteur. Du financement pour la participation autochtone serait prévu pour les phases en amont du projet. Mme Gill met l'accent sur les relations promoteur-Autochtones comme facteur important pour qu'un projet puisse être évalué en 2 ans. Elle souligne que les enjeux résiduels peuvent être déterminants, il est donc primordial de débiter et d'entretenir les relations le plus tôt et le mieux possible et d'augmenter la fréquence des interactions entre l'agence, le promoteur et les groupes autochtones impliqués.

Mme Gill mentionne qu'il n'y aurait pas de consultation publique sur les ébauches de lignes directrices, l'accent étant mis sur la phase de planification et sur un travail en amont afin d'accélérer le processus. Par exemple, l'identification d'enjeux clés dès le début entre les communautés/Nations, le promoteur et les autorités fédérales – autres ministères, par exemple – serait cruciale. Elle évoque également des ententes entre l'agence et le promoteur pour spécifier ce qui a été fait par le promoteur, notamment en amont. Par exemple, il serait possible de rendre public sur le registre de l'AEIC un échéancier convenu entre l'agence et le promoteur.

L'AEIC aurait un rôle d'accompagnement auprès des promoteurs, notamment afin de faciliter la consultation en amont. Elle mentionne que l'approche serait fondée sur les enjeux clés plutôt que sur des périodes de commentaires. Cette approche viserait à encourager les promoteurs à cibler les enjeux clés, en concomitance avec les lignes directrices de la province. Les informations pour les permis et autorisations pourraient être demandées en marge de l'évaluation d'impact. La signature d'ententes « un projet, une évaluation » sont en cours entre le fédéral et les provinces. La plupart du temps, dans ce contexte, les échéanciers de la province pour la conduite du processus d'évaluation environnementale sont retenus (comme en Colombie-Britannique).

En ce qui concerne l'étude d'impact, il est mentionné qu'une étude d'impact complète déposée en sections pourrait être acceptée, plutôt qu'un dépôt en un seul document. Le promoteur présenterait lui-même son étude d'impact au groupe autochtone.

Des membres soulèvent l'enjeu principal pour les communautés, c'est à dire la facilité de modifier un projet à la suite d'une autorisation. Mme Gill souligne que des évaluations plus courtes permettraient de consolider un projet plus vite et d'éviter plusieurs modifications altérant les projets. L'enjeu demeure la bonne foi du promoteur et qu'il ne propose pas un projet à la pièce qui sera modifié à maintes reprises.

En résumé, l'accélération du processus demandera une grande rigueur du promoteur, notamment en améliorant la coordination de la consultation autochtone avec les autres autorités fédérales.

La directrice exécutive demande quel est l'intérêt manifesté par les promoteurs jusqu'à présent. Mme Gill mentionne qu'il y a un intérêt, mais que rien n'est déterminé pour l'instant. Elle ajoute que la nouvelle procédure d'accélération respectera les traités en place. Un projet soumis au COMEX ne pourrait donc pas unilatéralement subir une évaluation de l'AEIC d'une durée de 2 ans.

Les membres soulignent l'aspect positif du fait de responsabiliser les promoteurs. Ce processus pourrait avoir l'effet d'accélérer le processus provincial. Il est également vu d'un bon œil l'arrimage des consultations (ex. : poisson et santé humaine) et l'arrimage des lignes directrices fédérales pour l'évaluation d'impact avec celles du Québec.

Mme Gill mentionne que le concept sera finalisé et annoncé au printemps 2026 avec un suivi auprès des groupes autochtones (groupes nationaux et organisations), mais sans consultation formelle par communauté puisqu'il n'y a pas de modification législative.

Il n'y aura pas de consultation formelle, mais l'AEIC pourrait revenir vers nous dans une autre rencontre.

DOSSIERS

Foresterie : retour sur l'atelier et prochaines étapes

L'analyste revient sur le déroulement de l'atelier et partage les constats suivants :

- Il y a un intérêt à renforcer la collaboration par la mise en commun des expertises.
- L'examen et les paramètres actuels du CCEBJ sont encore pertinents et doivent continuer.
- Une analyse de la satisfaction par les parties prenantes pourrait être effectuée par le CCEBJ (satisfaction du processus et satisfaction de l'intégration des recommandations).

Le secrétariat va envoyer une lettre de remerciements et les présentations seront envoyées aux participants dans la semaine. Un sommaire de l'atelier sera également envoyé aux membres dans les prochaines semaines et une proposition pour la suite des choses sera discutée en sous-comité.

Évènement ECCC

La directrice exécutive rappelle que l'évènement aura lieu la semaine suivante, à l'ÉNAP à Québec. Un membre mentionne que 120 participants sont déjà inscrits. Le déroulement des présentations sur la CBJNQ se fera de la façon suivante : contexte historique avec Stéphane Savard; régimes la CBJNQ avec François Boulanger et Gilles Côté; et comités nordiques en après-midi.

IAIA 2026 – présentation de l'affiche

La directrice exécutive mentionne que le contenu a été approuvé par le sous-comité communications. Elle présente l'affiche aux membres qui font part de leurs commentaires préliminaires. La directrice exécutive va envoyer la proposition d'affiche ainsi que le document transmis au graphiste aux membres qui auront une semaine pour faire parvenir leurs commentaires.

Projets de loi C5 et Q5

Un membre présente l'avis du GNC au sujet du projet de loi 5 – Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale (*note : projet de loi provincial*). Des membres d'autres parties partagent leurs interrogations sur la manière dont les dispositions s'opèreraient sur le territoire, notamment pour les projets prioritaires d'intérêt national désignés qui sont pourtant déjà dans l'engrenage du processus d'évaluation environnementale.

Un membre souligne ensuite la préséance de la CBJNQ sur les dispositions du projet de loi C-5 – Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada. Il ajoute qu'une rencontre entre le GNC et l'AEIC a eu lieu.

Territoires de conservation nordique (TCN)

Le point sera couvert à la prochaine réunion.

Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire

La directrice exécutive rappelle aux membres qu'en 2021, le CCEBJ a participé à la consultation sur les grandes orientations pour la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires. Cette stratégie a été jumelée à la Stratégie québécoise de l'architecture pour donner la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire. La politique, contenant quatre axes, a été publiée en juin 2022. Le plan de mise en œuvre 2023-2027 a été publié en juin 2023. Il contient neuf objectifs partagés parmi les quatre axes. Pour chaque objectif, on retrouve des actions spécifiques.

Une rencontre s'est tenue le 17 mars 2026 et elle s'insère dans le 4e axe : « Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique ». L'objectif 9 est de favoriser une approche durable et intégrée en aménagement du territoire tenant compte des réalités des Nations autochtones. L'action spécifique 9.1 s'intitule « Convenir avec les Premières Nations et les Inuits de la mise en place de groupes d'échanges en aménagement du territoire ».

La directrice exécutive va terminer la rédaction de la note d'information après la rencontre.

AJOURNEMENT

La rencontre est ajournée.

Préparé par Eva Wolf, agente de secrétariat et Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive
Adopté le 11 juin 2026

